



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 73.2022 - édition du 30/03/2022





HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL

Direction des Relations Humaines

Destinataires : Cadres de santé

Page 1/2

NOTE D'INFORMATION N°2022/64
AVIS DE CONCOURS PROFESSIONNEL
1 POSTE DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL
FILIERE INFIRMIERE

Diffusée le 18/03/2022 - Par DRH, carrières - Postes : 70.57 / 78.38

- REF. TEXTES :** - Décret n° 2012-1466 du 26/12/2012 modifié, portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 25/06/2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière.

UN CONCOURS PROFESSIONNEL est ouvert par le Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil, en vue de pourvoir **1 POSTE VACANT DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL FILIERE INFIRMIERE - POSTE D'ADJOINT A L'IFSI.**

Aptitude à concourir :

Les cadres de santé paramédicaux comptant au moins **3 ans de services effectifs** dans leur grade à la date du concours

Modalités de sélection :

La sélection des candidats pour ce concours professionnel repose sur :

- **une épreuve d'admissibilité : examen du dossier (1)** exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors et, qui est accompagné des pièces justificatives correspondants
- **une épreuve d'admission : entretien oral de 30 minutes avec le jury** durant lequel le candidat expose durant 10 minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé paramédical.

Composition du jury :

- Du Directeur ou son représentant
- Un membre représentant les personnels de direction
- Un directeur des soins
- Un cadre supérieur de santé issu de la filière au titre de laquelle le concours est ouvert,
- Le président de la commission médicale d'établissement ou son représentant

Modalités de candidature :

(1) Le dossier doit impérativement comprendre :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- Un état signalétique des services publics (à demander à la Direction des Relations Humaines)
- Un exposé de l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors et, qui est accompagné des pièces justificatives correspondants.

Ce dossier (exemplaire papier et sous-forme dématérialisée) doit être déposé ou adressé à la Direction des Relations Humaines drhcarrieres@ch-cannes.fr du Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil - 15, Avenue des Broussailles, CS 50008, 06414 Cannes cedex, dans un délai d'1 mois minimum à compter de la date de publication de la présente note, soit au plus tard le **18 AVRIL 2022** (Délai de rigueur)

 **La Directrice des Relations Humaines**

Anne-Sophie AUBERT

La composition du jury et les dates des épreuves seront communiquées ultérieurement

AVENANT N°1
A LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE
ET DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE GRASSE

Entre

- L'Etat, représenté par Monsieur Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes-Maritimes,
- Le tribunal judiciaire de Grasse, représenté par Monsieur Damien SAVARZEIX, Procureur de la République,

Et

- La Ville de Grasse, représentée par Jérôme VIAUD, le Maire en exercice.

- ✓ Vu l'article L512-6, alinéa 3, du code de la sécurité intérieure, issu de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 ;
- ✓ Vu la convention de coordination signée le 30 avril 2021.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Il est ajouté au Titre 1 « Coordination des services » l'alinéa suivant :

« Il est défini que les missions de la police municipale s'exercent de la manière suivante : 24h/24 et 7j/7 ».

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention de coordination du 30 avril 2021 restent sans changement.

A Nice, le **29 MARS 2022**

Le Préfet des Alpes-Maritimes



Bernard GONZALEZ

Le Maire de Grasse



Jérôme VIAUD

Le Procureur de la République
près le Tribunal Judiciaire de
Grasse



Damien SAVARZEIX



AVENANT N° 1

A LA CONVENTION DE COORDINATION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA GENDARMERIE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE VALBONNE

Entre

- L'Etat représenté par Monsieur Bernard GONZALEZ, préfet des Alpes-Maritimes,
- Le tribunal judiciaire de Grasse, représenté par Monsieur Damien SAVARZEIX, procureur de la République,

Et

- La ville de Valbonne, représentée par Monsieur Joseph CESARO, le maire en exercice.
- ✓ Vu l'article L512-6, alinéa 3, du code de la sécurité intérieure issue de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 ;
- ✓ Vu la convention de coordination signée le 9 février 2021,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Il est ajouté au titre 1 « Coordination des services » l'alinéa suivant :

Il est défini que les missions de la police municipale s'exercent de la manière suivante :

Du lundi au vendredi de 07 heures 15 à 04 heures sauf le vendredi matin (marché hebdomadaire) prise de service à 06 heures 15,

Le week-end (samedi et dimanche) de 10 heures 30 à 04 heures – hormis le 1er dimanche de chaque mois (brocante) de 06 heures à 02 heures,

Jours fériés de 09 heures 30 à 02 heures.

En dehors de ces horaires, une astreinte est mise en place et communiquée chaque mois à la Gendarmerie.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention du 9 février 2021 restent sans changement.

A Nice, le **29 MARS 2022**

Le préfet des Alpes-Maritimes

Bernard GONZALEZ

Le maire de Valbonne

Joseph CESARO

Le procureur de la République
près le tribunal judiciaire de Grasse

Damien SAVARZEIX

S O M M A I R E

Etablissement Public.....	2
Hôpital de Cannes.....	2
Concours Vac.poste Recrutemt Examen Jurys.....	2
Avis concours cadre superieur sante filiere infirmiere.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	4
Direction des Securites.....	4
Securite publique.....	4
Grasse avenant 1 CCC entre PN et PM.....	4
Valbonne avenant 1 CCC entre Gendarmerie et PM.....	5

Index Alphabétique

Avis concours cadre superieur sante filiere infirmiere.....	2
Grasse avenant 1 CCC entre PN et PM.....	4
Valbonne avenant 1 CCC entre Gendarmerie et PM.....	5
Direction des Securites.....	4
Hôpital de Cannes.....	2
Etablissement Public.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	4